

Green Deal logistique basses émissions de la Région de Bruxelles-Capitale

FAQ

Le Green Deal pour une logistique basses émissions à Bruxelles, c'est quoi ?

Dans le cadre de la [stratégie Shifting Economy](#), du [plan de Mobilité Good Move](#) et de la [roadmap Low Emission Mobility](#), la Région de Bruxelles-Capitale souhaite mettre en place un Green Deal pour la logistique basses émissions. Le Green Deal, c'est une communauté de pionniers qui se réunissent autour d'un objectif commun : accélérer la décarbonation du transport de marchandises en Région bruxelloise. Les engagements de chacun font l'objet d'une convention qui sera signée au premier trimestre 2023, quand sera officiellement lancé le Green Deal. Une série d'actions est prévue par la Région afin d'inspirer, soutenir et valoriser les actions des parties prenantes.

A qui s'adresse le Green Deal ?

Peut devenir membre du Green Deal en signant la convention toute entreprise (grande ou petite) désireuse d'accélérer la transition vers une logistique basses émissions sur le territoire de la Région, en prenant des engagements ambitieux et concrets pour 2025. Les signataires visés peuvent être actifs dans des secteurs d'activités variés (vente au détail, alimentation, construction, e-commerce, etc.), qu'ils soient transporteurs, fournisseurs ou receveurs de marchandises transportées dans le territoire de la Région. Enfin, certains signataires pourront avoir un rôle de « facilitateur » dans la transition, par exemple en formant ou en mettant en relation des acteurs de la logistique urbaine (communes, fédérations d'entreprises, consultants, fournisseurs de solution IT, etc.).

Quel type d'engagements seront valorisés à travers le Green Deal ?

En signant la convention du Green Deal au début de 2023, les parties s'engagent à mettre en œuvre des actions novatrices, précises et réalisables à l'horizon 2025.

Les engagements doivent contribuer à accélérer la transition vers une logistique basses émissions, et ce à travers plusieurs moyens, résumés par les « quatre A »¹ suivants :

- *Awareness* : conscientiser l'ensemble des acteurs de la logistique urbaine aux impacts du transport et à la nécessité de changer leurs pratiques pour réduire les émissions.
- *Avoidance* : réduire la demande en déplacements grâce à l'optimisation des volumes et tournées de livraisons, et ainsi réduire la circulation de véhicules lourds.
- *Act and shift* : reporter vers d'autres modes comme la voie d'eau, le rail, et le vélo cargo.
- *Anticipation of new technologies* : remplacer la motorisation des véhicules par des systèmes zéro émissions directes à l'échappement. En ce qui concerne les camionnettes, rappelons que le nouveau calendrier de la [zone de basses émissions](#) (LEZ) impose la fin des camionnettes thermiques d'ici 2035, et déjà la fin du diesel pour 2030 en ce qui concerne les camionnettes les plus légères (classe I). Les signataires du Green Deal devront dès lors

¹ Cathy Macharis & Bram Kin (2017) The 4 A's of sustainable city distribution: Innovative solutions and challenges ahead, International Journal of Sustainable Transportation, 11:2, 59-71, DOI: 10.1080/15568318.2016.1196404.

s'efforcer d'éliminer ce type de véhicules plus tôt, idéalement pour 2025, et/ou expérimenter des solutions pour les poids-lourds (N2-N3).

Les actions visant la coopération entre entreprises, par exemple dans une logique d'optimisation des flux ou à travers la mise en place de partenariats ou projets, sont particulièrement recherchées.

Dans la mesure du possible, l'impact en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques et/ou de CO₂ doit pouvoir être mesuré.

A quel horizon temporel doit-on réaliser son(ses) engagement(s) ?

Les actions précises recherchées doivent être réalisées dans les 2 ans à compter de la signature de la convention, soit pour 2025.

A quoi s'engage-t-on en devenant signataire ?

Les parties au Green Deal s'engagent à mettre tous les moyens en œuvre pour réaliser leurs engagements décrits dans la convention. Un suivi des engagements sera réalisé chaque année et publié. De manière générale, les membres du Green Deal s'engagent à jouer un rôle d'ambassadeur de la logistique basses émissions en Région Bruxelles-Capitale. Avec la Région, ils promeuvent et font vivre le Green Deal.

Quels sont les bénéfices à devenir signataire ?

A travers le Green Deal, la Région souhaite inspirer, soutenir et valoriser les actions d'entreprises pionnières dans la transition vers une logistique basses émissions. En faisant partie d'un réseau d'acteurs pionniers, les signataires s'inspirent mutuellement et restent informés sur les solutions et bonnes pratiques à mettre en œuvre. Les signataires bénéficient également d'un soutien grâce à un accompagnement individualisé de la Région pour définir et mener à bien leurs engagements. Enfin, les actions des signataires sont valorisées car elles sont régulièrement mises en lumière par la Région et les autres membres de la communauté (newsletters, évènements, etc.).

Je suis intéressé.e. Que faire ?

Nous vous invitons à manifester votre intérêt avant le 1^{er} septembre 2022 en remplissant [ce formulaire en ligne](#). Si votre contribution potentielle au Green Deal correspond aux objectifs mentionnés, nous vous recontacterons afin de préparer avec vous la convention qui sera signée en 2023. Concrètement, il est prévu une rencontre bilatérale entre septembre et novembre 2022 pour discuter de vos engagements, et d'un workshop de rencontre et networking avec l'ensemble des futurs signataires le 7 décembre 2022.

Vous avez encore des questions ? Envoyez-nous un email à l'adresse

lowemissionmobility@environnement.brussels